



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
bureau de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 17 février 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Levée du niveau 2 du dispositif d'urgence hivernal**

Du fait de la remontée des températures, le niveau 2 du dispositif d'urgence hivernal est levé.

Le retour au niveau 1 se traduit concrètement par l'arrêt des interventions de médecins volontaires de la réserve sanitaire lors des maraudes et par un volant de places disponibles plus restreint (pour rappel, 101 personnes ont été hébergées sur les places ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> février 2012 lors de la période niveau 2 permettant de répondre à l'impératif de 0 demande non satisfaite).

Pour autant, le dispositif des maraudes quotidiennes est maintenu, la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables se poursuit dans le cadre des capacités du niveau 1 (soit 180 places dont 126 occupées). Il n'y aura pas de fermeture des places de mise à l'abri ouvertes dans le cadre du niveau 2.

Le maintien de la vigilance envers les personnes les plus vulnérables reste d'actualité et toute situation de personne sans abri doit être signalée au 115.